

CONTRAT DE VILLE Appel à projets 2018

Modalités pratiques et calendrier

Vos demandes de subvention dans le cadre de la programmation 2018 du contrat de ville doivent obligatoirement être saisies via le portail extranet :

<http://addel.cget.gouv.fr>

Vous trouverez les informations relatives à la procédure de saisie page suivante.
A l'issue de cette saisie, vous pourrez disposer de votre dossier de demande de subvention.

- Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale auront accès à votre dossier directement via ce portail extranet.
- Il vous appartient de transmettre votre dossier (complété via l'extranet) à la (aux) ville(s) concerné(es), **par courrier et par voie électronique (coordonnées en bas de page)**, accompagné de la **fiche récapitulative** de votre action suivant le modèle joint (1 page recto verso maximum).

Informations importantes :

- **La déclaration sur l'honneur du dossier CERFA signée par le représentant légal devra être transmise par courrier ou scannée par courriel à la DDCS et à la ville concernée.**

- **Les bilans et compte rendus financiers provisoires des actions ayant reçu un financement en 2017 sont indispensables afin que la demande de subvention pour 2018 soit étudiée.**

- **Afin de pouvoir être examinés au titre de la programmation 2018 du contrat de ville, les projets présentés devront répondre aux priorités de l'appel à projet (cf document priorités).**

- Accompagnement à la saisie en ligne:

- Hennebont : 1^{er} décembre 2017 - Maison de Quartier de Kerihouais, inscription auprès du service citoyenneté – citoyennete@mairie-hennebont.fr – 02 97 36 17 62.

- Lanester : Les associations lanestériennes intéressées pourront se rendre à la formation organisée à Hennebont – inscription préalable auprès de Elodie Loirand (cf coordonnées ci dessous).

- Lorient : les associations lorientaises sont invitées à prendre contact avec la ville de Lorient ou la DDCS (cf coordonnées ci-dessous)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 11 décembre 2017

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Ville d'Hennebont : **Salomé LE LAY** – Service Jeunesse Citoyenneté Politique de la Ville
13, place Maréchal Foch CS 801 130 56704 HENNEBONT CEDEX
lelays@mairie-hennebont.fr – 02-97-36-17-62

Ville de Lanester : **Elodie LOIRAND** – Service Politique de la Ville
1 rue Louis Aragon – CS 20779 – 56 607 LANESTER cedex
elodie-loirand@ville-lanester.fr – 02 97 76 81 84

Ville de Lorient : **Marine KERVEILLANT** - Service proximité et vie citoyenne
Lorient agglomération 2, bd du général Leclerc – CS 30010 - 56315 LORIENT CEDEX
mkerveillant@mairie-orient.fr - 02 97 02 22 40

DDCS du Morbihan : **Nathalie BARAUD-FEFEU** - Service politique de la ville
32 boulevard de la résistance - CS 62541 - 56019 VANNES CEDEX
ddcs-polville@morbihan.gouv.fr - 02 56 63 71 22

PROCEDURE DE SAISIE EN LIGNE DES DEMANDES DE SUBVENTION

1 – C'est votre première demande

Avant de pouvoir accéder au portail extranet pour compléter votre dossier, vous devez contacter les services de la DDCS par voie électronique (ddcs-polville@morbihan.gouv.fr) afin que votre compte soit créé et qu'un code tiers vous soit attribué (Attention : délai d'une dizaine de jours).

Pour cela, il faudra leur fournir :

- Cerfa page 1.1 dûment complétée (adresse mail valide),
- Un RIB (avec une adresse correspondant à celle du SIRET),
- Extrait SIRET datant du mois en cours,
- Les statuts régulièrement déclarés,
- La liste des personnes en charge de l'administration (composition du bureau),
- Le pouvoir donné par le représentant légal au signataire, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association.

2 - Ce n'est pas votre première demande

Attention s'il s'agit d'un renouvellement, vous devez obligatoirement remplir la fiche « Bilan provisoire de l'action » (cf annexe) à renvoyer par courrier électronique à ddcs-polville@morbihan.gouv.fr et à la commune concernée (cf adresse mail ci-dessus).

Vous disposez d'un code tiers qui figure sur la première page de la notification ou convention qui vous a été envoyée lors d'une précédente campagne.

Ce code tiers est composé de 6 chiffres dont les deux premiers correspondent au département du siège de l'association.

Exemple de code tiers :

5	6	2	0	1	4
---	---	---	---	---	---

Comment utiliser le module de saisie en ligne des dossiers de demande de subvention ?

Vous aurez besoin des éléments suivants :

- votre code tiers,
- le mot de passe est votre numéro de SIREN (9 chiffres).

Vous trouverez les instructions de saisie sur le guide de l'utilisateur que vous pouvez télécharger au moyen du lien suivant :

http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/tutoriel_depot_extranet_v6.pdf

En cas de problème ou de demande d'information, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement du CGET (ouverte aux porteurs de projet durant toute la programmation) :

09.70.81.86.94 – support.P147@proservia.fr

Que permet ce portail ?

- déposer une demande de subvention,
- justifier de l'utilisation d'une précédente subvention,
- disposer de l'historique de toutes les demandes déposées,
- imprimer les demandes déposées en année N au format CERFA 12156*03 et avoir ainsi la possibilité de les envoyer par courrier postal à toute autre administration sollicitée,
- en cas de renouvellement d'une action, dupliquer une demande déposée en N-1 et l'actualiser en ligne.